

# ESCP ALUMNI magazine

# 194 / Été 2021 / Le média des Alumni

## La révolution circulaire !





# « La résolution des litiges est notre cheval de bataille »



Geoffroy GOUBIN (11)

Selon Geoffroy GOUBIN (11), avocat associé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au sein du cabinet Bougartchev Moyne Associés, exercer le métier d'avocat, c'est avant tout le privilège de bénéficier d'une grande liberté et d'une totale indépendance dans le traitement de problématiques complexes et de dossiers variés. Les journées ne se ressemblent jamais. Questions.

## Bio Express

Diplômé de l'Université Paris II Panthéon Assas et de l'ESCP Business School, Geoffroy GOUBIN (11) a débuté sa carrière en 2012 auprès du cabinet Debevoise & Plimpton. En juin 2014, il a rejoint chez Linklaters l'équipe animée par Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne avant de participer à la création du cabinet Bougartchev Moyne Associés le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cabinet dont il est devenu associé le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Récompensé en tant que « étoile montante » du droit pénal des affaires trois années consécutives (2018, 2019 et 2020) par le magazine Expert Guides, Geoffroy Goubin a également été cité dans l'édition 2020 du guide Legal 500 en droit pénal des affaires et en contentieux commercial. Il figure également dans le dernier guide Décideurs dans chacune de ces catégories.

**Né il y a quatre ans, Bougartchev Moyne Associés est spécialisé en droit pénal des affaires, en contentieux civil et commercial ainsi qu'en matière réglementaire et en compliance. Pouvez-vous nous rappeler le positionnement du cabinet ?**

Le cabinet a été créé en 2017 avec une équipe composée presque exclusivement d'anciens membres du cabinet Linklaters. Bougartchev Moyne Associés est une boutique à taille humaine spécialisée en contentieux avec un ADN historique partagé par l'ensemble de ses avocats : le droit pénal des affaires. Dans ce cadre, notre équipe accompagne notamment

des personnes morales (sociétés industrielles, établissements financiers, compagnies d'assurance, family offices), comme des personnes physiques (dirigeants, personnalités politiques, personnalités publiques), françaises comme étrangères.

Plus de la moitié de nos dossiers ont d'ailleurs une composante internationale. Nous assurons en effet soit :

› la défense de nos clients français poursuivis à l'étranger. Nous faisons alors appel à notre réseau solide de correspondants (« best friends ») qui nous permet aujourd'hui d'intervenir dans plus de 55 pays ;

› la défense de personnes étrangères poursuivies devant les juridictions françaises. S'agissant du développement du cabinet, à ce stade, nous ambitionnons de concentrer celui-ci uniquement sur le renforcement de nos compétences en matière de contentieux (en y ajoutant par exemple l'arbitrage, la PI ou encore le droit social), pour, à terme, nous imposer comme la ou l'une des boutiques françaises indépendantes de référence en matière de contentieux. La résolution des litiges est notre cheval de bataille et nous y tenons.

**Vous avez d'ailleurs rejoint le cabinet dès sa création et accompagné son évolution depuis 4 ans. Au début de l'année 2021, vous avez été nommé associé. Quels sont vos expertises et votre périmètre d'action ?**

J'interviens, à l'instar de tous les membres du cabinet, plus particulièrement en droit pénal des affaires, qui est la colonne vertébrale du cabinet, mais également en contentieux de droit des sociétés et en contentieux commercial de manière générale.

En d'autres termes, j'interviens aussi bien en matière de corruption, fraude fiscale, blanchiment, etc. que dans des litiges entre actionnaires, des dossiers de garantie de passifs, des problématiques de compléments de prix,



ou encore en matière de concurrence déloyale par exemple.

Ma cooptation doit d'ailleurs permettre la poursuite du développement de notre activité en droit pénal des affaires qui reste la principale activité du cabinet, mais également le renforcement de notre activité en contentieux de droit des sociétés, deux activités dans lesquelles je m'investis fortement depuis que j'ai rejoint le cabinet. Par ailleurs, cela doit également renforcer l'accompagnement de notre expansion internationale.

### Pouvez-vous nous citer quelques exemples de problématiques sur lesquelles vous intervenez ?

J'interviens sur des problématiques et des dossiers très divers. Par exemple, ces dernières semaines, j'ai été amené à plaider successivement dans un dossier de travail dissimulé, un dossier de blanchiment de métaux précieux, un litige contractuel, une affaire de corruption, une autre de dégradation de biens publics, une problématique de valorisation de titres, ou encore un dossier d'achat de voix dans le cadre d'une opération de fusion... C'est d'ailleurs cette diversité des dossiers et des problématiques qui me stimule au quotidien !

### Justement, à titre plus personnel, qu'appréciez-vous le plus dans votre métier ?

Au-delà de cette grande richesse et de la diversité des dossiers et des problématiques traités, j'apprécie plus particulièrement la liberté et l'indépendance que l'on retrouve dans l'exercice de cette profession, que ce soit dans la façon d'aborder les dossiers, dans la mise en place d'une stratégie de défense ou tout simplement dans l'exercice quotidien du métier d'avocat.

Au quotidien d'ailleurs, l'imprévisibilité renforce mon attrait pour cette profession : chaque journée est différente avec de nouveaux défis à relever !

### Quelles sont selon vous les qualités nécessaires pour être un bon avocat ?

Il n'y pas de secret, la qualité première est le travail et rien que le travail !

Pour être un bon avocat, il faut connaître ses dossiers dans les moindres détails pour être



capable, notamment à l'audience, de réagir instantanément et de saisir au vol l'information. Il faut aussi développer un esprit de synthèse. Les avocats sont très souvent amenés à travailler sur des dossiers de plus en plus volumineux. Un dossier d'instruction par exemple peut comprendre des milliers de cotes, soit des dizaines de milliers de pages. Cet esprit de synthèse est donc primordial pour étudier ses dossiers avec pertinence et être capable d'identifier les pièces et les arguments qui vont faire basculer le dossier.

Il faut aussi savoir faire preuve d'humilité, sans perdre de vue la réalité du dossier, son contenu, et demeurer objectif.

Enfin, je pense qu'il faut aussi avoir ce côté « schizophrène » en étant capable de se mettre systématiquement à la place de l'adversaire, surtout en contentieux, pour pouvoir anticiper sa position et réagir.

### Que reprenez-vous le plus de votre passage à l'école ?

C'est probablement en partie grâce à l'ESCP que j'ai pu acquérir cette capacité d'adaptation en m'intéressant à des matières qui n'étaient pas forcément dans mon champ de compétence initial. J'y ai aussi acquis l'esprit de synthèse et

appris à ressortir la substantifique moelle d'une problématique donnée, en très peu de temps.

L'ESCP c'est aussi la richesse et la diversité des problématiques et des secteurs étudiés ce qui nous donne une certaine ouverture d'esprit. C'est un véritable atout notamment dans le domaine du contentieux des affaires où nous sommes naturellement exposés à des problématiques beaucoup plus vastes que les seules questions juridiques, qu'il s'agisse d'avoir un recul macroéconomique sur un sujet donné ou être capable de comprendre très précisément la méthode de valorisation de titres qui va être retenue. Avoir des connaissances en matière d'évaluation de sociétés peut par exemple s'avérer indispensable pour pouvoir débattre avec les experts et réagir lors de réunions très techniques.

### Quels conseils adresseriez-vous aux jeunes qui voudraient éventuellement exercer le métier d'avocat ?

Il faut tout simplement travailler, connaître ses dossiers sur le bout des doigts pour pouvoir se les approprier pleinement et faire preuve d'adaptabilité.